



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

PAC

Question écrite n° 8861

Texte de la question

M. Olivier Dussopt attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur l'avenir du programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD) dont la suppression est prévue pour janvier 2014. Ce programme a fait l'objet d'une prolongation pour 2012 et 2013 grâce à un compromis au niveau du conseil des ministres européens de l'agriculture. Le Parlement européen a validé ce compromis et demande que ce programme puisse être maintenu au-delà de 2013. La Commission européenne est favorable à cette prolongation et ce dans le cadre de la politique sociale européenne. La prolongation et la pérennisation de ce programme sont essentielles. En effet, le PEAD, doté de 480 millions d'euros par an, permet de distribuer des repas à plus de 18 millions d'Européens, dont 4 millions de Français, qui sans cette aide n'auraient pas les moyens de manger correctement toute l'année. Dans un contexte économique difficile où la précarité et la demande sociale ne cessent de croître, il est primordial que le Gouvernement français intervienne sur ce dossier afin que ce programme puisse être maintenu, et ce, quel que soit le choix de la ligne budgétaire. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour obtenir la prolongation du PEAD au-delà de 2013 et ainsi garantir aux millions d'Européens dans le besoin les moyens de se nourrir.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt tient à réaffirmer, en accord avec le souhait exprimé récemment par le Président de la République, le soutien de la France à un mécanisme européen en faveur des plus démunis. La crise actuelle est suffisamment grave pour qu'une telle aide, essentielle pour de nombreuses associations caritatives et leurs bénéficiaires, ne soit pas supprimée mais soit au contraire confortée. Le compromis politique dégagé en 2011 n'a permis qu'une prorogation temporaire de ce Programme européen. Il a en effet été acté que celui-ci ne perdurerait, dans sa forme actuelle, que jusqu'au 1er janvier 2014. En ce sens, il faut saluer l'initiative de la Commission européenne de créer un nouvel instrument, le Fonds européen d'aide aux plus démunis, qui permettra de conserver une aide européenne aux personnes les plus démunies. Les modalités de fonctionnement de ce fonds, qui émanera du budget de la Politique sociale européenne, doivent maintenant être définies au niveau européen. Il conviendra auparavant d'en assurer les ressources en sécurisant une dotation suffisante dans le cadre des négociations sur le budget européen. Le Gouvernement sera également vigilant sur l'importance, bien identifiée par la Commission européenne, de réaffirmer la vocation avant tout alimentaire de cet outil.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dussopt](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8861

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6206

Réponse publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7564